

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2010

L'an deux mille dix et le 1er juillet à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 18 juin 2010, s'est réuni dans la salle des fêtes de POLINCOVE sous la Présidence de Mr Yves BEUGNET, Président de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ.

ETAIENT PRESENTS :

- ✦ *Mesdames Nicole CHEVALIER, Monique ROBILLARD,*
- ✦ *Messieurs Olivier PLANQUE, Frédéric COPPIN, André LOTOI, Franck DUTERTRE, Maurice BUTOR, Jacques CUGNY, François DAULLE, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, José RIVAS, Yves BEUGNET, Hugues DURIEZ, Jean-Paul SPECQ, Christian PETTE, Daniel PIQUET, Yves ENGRAND, Henri VARLET, Daniel DENOLF, Lucien VANBOSSSEL, Jean-Marie COURBOT, Dominique POURRE, Daniel DURIEZ, Julien PRUVOT.*

ETAIENT EXCUSES :

- ✦ *Mesdames Brigitte MOUILLE, Catherine BOURGOIS, Messieurs Jean BOIDIN, Christian VANGREVELYNGHE, Michel COLIN, Patrick WAY, Pierre CATO, Jean VASSEUR, Claude BOCQUELET, Daniel TACQUET (qui ont donné respectivement pouvoir à Madame Nicole CHEVALIER, Messieurs Frédéric COPPIN, Yves BEUGNET, Hugues DURIEZ, Jacques CUGNY, François DAULLE, Madame Monique ROBILLARD, Messieurs Olivier PLANQUE, Lucien VANBOSSSEL, Daniel DURIEZ)*
- ✦ *Mesdames Clotilde BEAUFILS, Messieurs Yves DELPLACE, Stéphane DEBRUYNE, Gérard VERQUERE.*

ETAIT ABSENTE

- ✦ *Madame Carole DUYTSCHÉ,*

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Paul SPECQ est élu, à l'unanimité, Secrétaire de Séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUIN 2010

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 7 juin 2010 adressé à chaque délégué est approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL ET L'ATELIER DE LA CITOYENNETE POUR LE DEROULEMENT D'UN CHANTIER ECOLE INTERCOMMUNAL

- *Dans le cadre du dispositif RSA, il est prévu la mise en place d'un chantier Ecole Intercommunal itinérant.*
- *Le Conseil Général a confié la mise en place de cette démarche innovante « aux ateliers de la citoyenneté » avec le concours de l'ACEP qui est envisagée de la façon suivante :*
 - ❖ *Le Conseil Général finance l'encadrement de la formation et du chantier*
 - ❖ *Les communes financent les matériaux et la main d'œuvre*
 - ❖ *La Communauté de Communes met à disposition de l'organisme de formation le matériel commun aux différents chantiers*
 - ❖ *Le CIAS convie les bénéficiaires du RSA repérés à participer à ce Chantier Ecole.*

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer avec les partenaires de cette opération intercommunale la convention définissant ce dispositif.

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE : DISCOURS INTRODUCTIF DU PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle les différentes étapes de la réflexion sur la mise en place éventuelle d'une Ecole de Musique Intercommunale et expose qu'à la demande de plusieurs délégués, il a proposé de réunir le Conseil Communautaire afin qu'il débattenne de cet thème et retienne, dans la mesure du possible, la solution qu'il estime être la meilleure pour le Territoire.

**CREATION ET GESTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE
INTERCOMMUNALE**

Par 28 Voix CONTRE et 7 Voix POUR, le Conseil Communautaire décide de ne pas transférer à la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq la compétence « Création et Gestion d'une Ecole de Musique Intercommunale ».

**SOUTIEN FINANCIER AUX ECOLES DE MUSIQUE ET HARMONIES DU
TERRITOIRE QUI CONCARENT À L'ENSEIGNEMENT MUSICAL**

Par 30 Voix CONTRE et 5 Voix POUR, le Conseil Communautaire décide de ne pas soutenir financièrement les écoles de musique et harmonies du territoire qui concourent à l'enseignement musical.

Jean-Paul SPECQ,

Yves BEUGNET,

Secrétaire de Séance

*Président de la Communauté
De Communes de la Région d'AUDRUICQ*